



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-08) ACOMPTES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX
ASSOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT,
M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH
(pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme
BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9132H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le montant global de la subvention communale accordée pour l'année 2021 aux associations ci-dessous ;

Considérant la nécessité pour certains établissements publics et certaines associations locales subventionnées par la Ville de percevoir un acompte dès le début de l'année 2022 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 06 décembre 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Accorde un acompte sur la subvention 2022 aux organismes suivants :

	Subventions votées en 2021	Acomptes à valoir sur 2022
Caisse des écoles	4 665 260 €	1 166 315 €
Centre communal d'action sociale	800 000 €	200 000 €
Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	644 000 €	161 000 €
Espace Daniel-Sorano	450 000 €	112 500 €
Festival AMERICA	90 000 €	22 500 €
Vincennes en concert – Prima la musica	57 000 €	14 250 €
Au-delà de l'écran	80 000 €	20 000 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	65 000 €	16 250 €
Clubs loisirs découvertes	40 000 €	10 000 €
SOLIHA Vincennes	50 000 €	12 500 €

Club Olympique Vincennois (COV)	45 000 €	11 250 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €	9 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €	11 500 €

ARTICLE II: Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 article 6573 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics » et article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé